

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI - ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOUl représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 024-1655/09/CC

**■ Aménagement de la place des Héros dans le quartier de Château Gombert à Marseille (13^{ème} arrondissement) - Revalorisation d'autorisation de programme et demande de subvention
DEPDSAG 09/3942/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La place des Héros se situe au cœur du noyau villageois de Château Gombert dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Dans sa configuration actuelle, cette place non entretenue ne répond plus aux attentes des riverains, compte tenu d'un espace mal organisé recevant un stationnement anarchique sur la totalité de sa surface.

Cette opération a pour but de relever le potentiel existant et de redynamiser le cœur du noyau villageois par un aménagement adéquat et de qualité qui devra à la fois unifier les espaces, contenir la circulation, organiser le stationnement, faciliter les cheminements piétons et dégager des perspectives visuelles mettant en valeur l'église d'un côté et le Musée du Terroir Marseillais en fond de place, la fontaine et le Monument aux Morts.

Plusieurs réunions de concertation avec les habitants et les différents partenaires, dont la Mairie de Secteur, ont permis de dégager un consensus dans les principes d'aménagement.

L'espace disponible permettra de conserver deux zones de stationnement :

- la première, située entre l'église et la chapelle des Pénitents, sera agrandie par la création de deux parkings en épis,
- la deuxième, située au centre de l'espace, servira aussi de zone événementielle pour diverses manifestations foraines ou folkloriques.

Cet aménagement comprendra également l'agrandissement de l'offre de stationnement du parking, situé au chemin de Palama, afin de pallier la diminution des places de stationnement de la place des Héros.

Sur la rue Centrale, aux bas des escaliers, des agrandissements de trottoirs seront réalisés, dans le but d'éviter le stationnement anarchique et de redonner de l'espace aux piétons. Ces aménagements compléteront ainsi les dispositifs matérialisant la zone 30 existante du noyau villageois.

Une autorisation de programme de 450 000 euros avait été affectée sur cette opération par le Conseil de Communauté du 26 juin 2006 afin de démarrer les études sur ce projet.

Au vu des éléments précités, il convient de revaloriser maintenant une autorisation de programme de 1 550 000 euros portant ainsi l'autorisation de programme à 2 000 000 euros, sachant que le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur peut financer à hauteur de 80% le montant réajusté de cette opération N° 2006/00093, dans le cadre d'une subvention qu'il faut solliciter.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
- La délibération N° VOI 4-06/356/CC, du Conseil de Communauté du 26 juin 2006 approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme de 450 000 euros.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de réaliser l'aménagement de la place des Héros à Château Gombert dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'aménagement de la place des Héros à Château Gombert dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille, d'un montant de 1 550 000 euros ce qui porte ainsi l'autorisation de programme à 2 000 000 euros.

Article 2 :

Les crédits correspondants seront inscrits au Bureau primitif 2010 et suivants – nature 2315 – fonction 822 – sous politique C310.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférant, pour cette l'opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Piétonisation
et Qualité des espaces publics

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Jean-Louis TIXIER

Christophe MASSE

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

